

## Note de la Fédération syndicale néerlandaise (Bruxelles, le 5 janvier 1951)

**Légende:** Le 5 janvier 1951, l'Union néerlandaise des syndicats rédige une note interne sur l'attitude de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) dans le cadre des négociations en cours à Paris sur le plan Schuman.

**Source:** Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis, Amsterdam. NVV-J.G. van Wouwe (1945-1973). Stukken betreffende Europese en internationale organisaties. Stukken betr. conferenties en commissies van het IVVV inzake het Schuman Plan. 1950-1952, 112.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.  
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/note\\_de\\_la\\_federation\\_syndicale\\_neerlandaise\\_bruelles\\_le\\_5\\_janvier\\_1951-fr-fe0b4159-d608-41e1-b4ea-4615c477c548.html](http://www.cvce.eu/obj/note_de_la_federation_syndicale_neerlandaise_bruelles_le_5_janvier_1951-fr-fe0b4159-d608-41e1-b4ea-4615c477c548.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/07/2016

## Note de la Fédération syndicale néerlandaise (Bruxelles, le 5 janvier 1951)

Chers camarades,

Le sous-comité de l'I.V.V.V. pour le plan Schuman s'est réuni à Paris le 4 janvier 1951. Il s'est notamment penché sur la question des candidatures de l'I.V.V.V. à la haute autorité pour le plan Schuman. Il est d'avis que les centres nationaux des 6 pays participant au plan Schuman doivent être les seuls compétents en la matière. Le sous-comité est convaincu de traiter ainsi dans son ensemble et selon l'esprit et la lettre le rapport sur le plan Schuman, adopté par l'exécutif de l'I.V.V.V. en séance du 9 au 11 novembre 1950 à Bruxelles.

Veillez trouver ci-après, à titre d'information, un aperçu de la situation à l'heure actuelle:

1. L'A.B.V.V. pose officiellement la candidature du collègue Paul de Groot, de nationalité belge (vous trouverez en annexe une copie de la lettre de l'A.B.V.V. concernant cette candidature).
2. Lors de la séance du sous-comité, le collègue Bothereau (C.G.T. Force Ouvrière) a présenté la candidature du camarade Gust de Muynck, secrétaire général adjoint de l'I.V.V.V. La proposition de Bothereau est soutenue par le collègue Gallion, du syndicat luxembourgeois.
3. Le collègue Vom Hoff déclare que le syndicat allemand D.G.B. n'a aucune objection à la candidature de M. De Muynck, mais ajoute que si cette candidature n'est pas traitée pour une raison ou pour une autre, le syndicat allemand se réserve le droit de proposer son propre candidat.
4. Le collègue Oosterhuis déclare ne pouvoir s'exprimer concernant la candidature proposée, sans avoir au préalable discuté de la situation avec son comité exécutif. Il ajoute qu'il n'est pas exclu que le N.V.V. propose par exemple la candidature de M. Hein Vos.

Les pourparlers sur le plan Schuman étant à présent en phase finale, la question de la candidature de l'I.V.V.V. au sein de la haute autorité devient assez urgente, d'autant plus que le sous-comité de l'I.V.V.V. pour le plan Schuman doit rencontrer à nouveau une délégation de la Confédération internationale des syndicats chrétiens afin que les deux Internationales puissent proposer conjointement le candidat de l'I.V.V.V.

Nous vous saurions donc gré de bien vouloir prendre position et de nous faire savoir pour le 20 janvier prochain au plus tard si :

1. l'un des deux candidats a pour l'heure votre préférence et, dans l'affirmative, lequel.
2. vous souhaitez proposer votre propre candidat et, dans l'affirmative, de qui il s'agirait.

Veillez agréer mes salutations amicales,

Gust de Muynck  
Secrétaire général adjoint